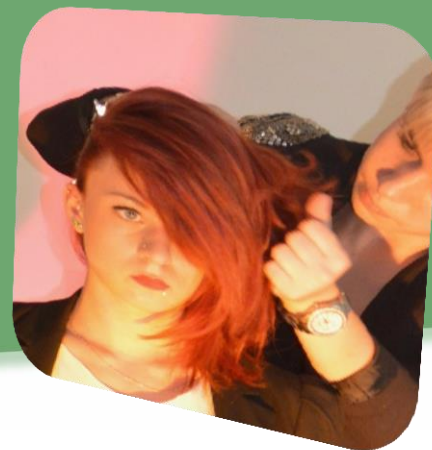


# CAP COIFFURE en 1an



## LES OBJECTIFS

- Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Coiffure est un professionnel qualifié.
- Il utilise les techniques courantes de coiffure pour hommes, femmes et enfants.
- Il lave, coupe, coiffe les cheveux.
- Sous les directives d'un responsable, il peut réaliser les colorations et les permanentes.
- Il est attentif à l'accueil, il conseille la clientèle.
- Il participe à la gestion des stocks, à l'organisation et au rangement du salon, ainsi qu'à la tenue du carnet de rendez-vous.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 420 heures
- 12 semaines par an au CFA,
- 35 heures de cours par semaine

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA,
- 2 semaines en entreprise

## PROFIL DU CANDIDAT

- Jeune de moins de 26 ans.
- Être titulaire d'un autre diplôme (de niveau V ou plus).

## ADMISSION

- Un contrôle des connaissances générales
- Un entretien de motivation
- Après, signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat et son futur employeur

## TYPE DE CONTRAT

**Contrat d'apprentissage.** C'est un contrat de travail qui permet au jeune l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par ce diplôme.

*Le coiffeur est un spécialiste des soins esthétiques de la chevelure et de l'hygiène capillaire : soins, shampoings, coupes, coiffages et brushings, permanentes, couleurs...*

*Le coiffeur est un créatif, qui a le sens de l'observation pour conseiller des styles de coiffures. Pour satisfaire la clientèle, il faut avoir de bonnes capacités relationnelles et d'écoute.*

## RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Age	Salaire en % du SMIC*
Jusqu'à 17 ans	39%
18 à 20 ans	51%
21 ans et plus	63%

*À titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 9.67€/heure au 1<sup>er</sup> janvier 2016 soit 1466.62 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.*

*\* Majoration de 15 points si le jeune est titulaire d'un diplôme du même secteur professionnel*

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP Coiffure exerce son activité dans les secteurs suivants :

- Salon de coiffure
- À domicile
- Établissement ou institution de soins, cure, convalescence, armée...
- Milieux du spectacle et de la mode
- En entreprise de production ou de distribution de produits capillaires

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur (en 1an)
- BP Coiffure (en 2 ans)

## LA FORMATION :

### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Coupes et techniques de mise en forme
- Sciences appliquées liées à la profession
- Technologie
- Communication – organisation
- Connaissance des milieux de travail
- Prévention santé environnement
- Arts appliqués

## RENSEIGNEMENTS

### CAMPUS DES MÉTIERS

*CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29*

*24, route de Cuzon – cs 21037*

*29196 QUIMPER CEDEX*

*☎ : 02 98 76 46 35*

*Site Internet : [www.campusdesmetiers29.bzh](http://www.campusdesmetiers29.bzh)*

*☎ : 02 98 76 46 58*

*@ : [cfa@cma29.fr](mailto:cfa@cma29.fr)*